

façon, celui qui refusera de souffler dans le sale petit sac sera accusé, de prime abord, de conduite en état d'ébriété. D'après mon expérience, il serait assez difficile de réfuter une accusation de ce genre ou de défendre l'accusé.

Celui qui soufflera dans le sac et dont le sang aura une teneur en alcool de .08 p. 100 sera reconnu coupable. Il y a trois délits en cause. Celui qui refuse de subir le test est coupable d'un délit; celui qui s'y soumet mais qui atteint le taux fatidique de .08 p. 100 est aussi coupable d'un délit; en outre, on peut être accusé, de prime abord, d'avoir conduit une automobile ou d'en avoir eu la charge alors que ses facultés étaient affaiblies. Telle sera la loi, et un avocat de la défense pourra difficilement l'accepter.

Selon moi, cette nouvelle loi empiétera parfois sur certains droits civils, mais je partage l'avis du ministre et je me propose d'appuyer le bill car nous devons faire face à la situation. Il faudrait informer le public des conséquences de cette nouvelle mesure. Je ne suis pas un de ces avocats qui parlent d'atteinte aux droits civils chaque fois qu'on modifie une loi pour l'adapter à la prolifération des humains et des automobiles dans nos centres urbains. De telles modifications s'imposent très souvent et de ce point de vue je trouve ce changement excellent.

Permettez que je termine en disant que les Canadiens ne devraient pas considérer ce bill comme une réforme. Le ministre doit parler sur la même longueur d'onde que celle du premier ministre qui ne cesse de nous promettre de la confiture pour demain mais jamais pour aujourd'hui. Il nous a parlé d'un nouveau bill mini-omnibus qui embrasserait les points que j'ai mentionnés. Pourquoi pas les inclure dans ce bill-ci? Ce n'est pas un bill de réforme. Il change le libellé de la loi sur l'avortement mais n'apporte vraiment rien dans ce domaine. Il légalise l'homosexualité dans certaines circonstances. A mon avis, ces gens ne devraient pas tomber sous le coup du Code criminel; il faudrait les hospitaliser dans l'espoir de les réhabiliter. Cette réforme dont nous avons parlé pendant 18 jours ne m'impressionne pas.

Par ailleurs, j'ai pris plaisir à m'occuper du Code criminel avec le ministre et d'autres membres du Parlement. Beaucoup d'entre nous ont repassé une grande partie de la législation, probablement oubliée. Si le ministre souhaite garder intacte son image, j'espère qu'il proposera des amendements sur les points que j'ai soulevés. Lorsque ce projet de loi sera entré en vigueur, il sera appliqué différemment selon que vous serez riche ou

[M. Woolliams.]

pauvre. A cause du milieu financier dans lequel j'ai grandi, je ne serai satisfait que lorsque la loi sera appliquée de la même façon à toutes les classes de la société.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au cours de ce débat à l'étape de la troisième lecture surtout pour aborder un sujet déterminé, et même un aspect particulier d'un sujet déterminé. A cet égard, je présenterai un amendement.

Avant de traiter du sujet que j'ai en vue, je dirai quelques mots pour appuyer l'attitude du ministre de la Justice (M. Turner), qui a déclaré qu'à son avis le Parlement a présenté une mesure législative bien faite. J'espère en ce moment ne pas sembler vouloir me faire des amis des deux côtés de la Chambre si je dis que je suis aussi d'accord avec le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) d'après qui, le gouvernement aurait dû inclure dans le bill bien des points que le Parlement aurait examinés. Je songe en particulier à notre régime de cautionnement, à l'expurgation des dossiers, au droit de se faire représenter par un avocat, à l'abolition des châtimens corporels, et ainsi de suite. Lorsque le ministre déclare que ces questions seront étudiées à une date ultérieure, cela ressemble trop à l'éternel refrain du gouvernement. Les questions seront toujours présentées sous peu, elles font toujours l'objet de révisions et elles sont toujours à l'étude.

L'hon. M. Turner: Persévérez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre m'invite à persévérez. C'est une invitation dont je continuerai à profiter.

• (4.20 p.m.)

Il me semble que dans un bill omnibus qui renferme 120 articles traitant de diverses matières relatives au Code criminel, le gouvernement aurait pu inclure ces autres questions. Il faudrait, je pense, rappeler au député de Calgary-Nord que, même si certains sujets ne sont pas mentionnés dans le bill,—et nous nous en sommes plaints tout autant que lui,—il est injuste de dire qu'il ne porte que sur le comportement sexuel et les délits sexuels. Après tout, mon honorable collègue a évoqué lui-même les nouvelles dispositions sur l'alcootest, la conduite d'une voiture en état d'ivresse, les armes à feu, etc. Le bill apporte aussi de nombreux changements aux procédures judiciaires.

L'hon. M. Turner: Touchant les maladies mentales.